

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

RÉOUVERTURE SOLENNELLE DES COURS.

ANNÉE 1873-1874.

RAPPORT DU RECTEUR

M. CH. LOOMANS.

PROGRAMME DES COURS.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.



LIÈGE

IMPRIMERIE DE J. DESOER, LIBRAIRE

1873

UNIVERSITE DE LIÈGE.

PROGÉNÉTIQUE SÉRIÉE DES COURS.

ANNÉE 1873-1874.

RAPPORT DU RECTEUR

M. DE LOOMANS.

PROGRAMME DES COURS.



LIÈGE.

IMPRIMERIE DE J. BEAUFORT, MARIAGE.

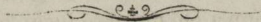
1873

EXPOSÉ

DE LA

SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1872-1873.



MESSIEURS,

Vous vous souvenez peut-être que, dans mon discours inaugural de l'an dernier, j'eus l'honneur de vous parler *de la liberté humaine considérée dans la vie morale et dans ses rapports avec le sensualisme.*

Je me proposais d'examiner ce sujet sous un nouvel aspect et de vous entretenir aujourd'hui *de la liberté considérée en droit et dans ses rapports avec le communisme.*

Malheureusement, des préoccupations douloureuses et un deuil récent ne m'ont pas permis d'accomplir ce dessein, et je dois me borner à vous rendre compte, conformément à l'usage reçu, de la situation de l'Université pendant l'année académique 1872-1873.

### POPULATION.

726 élèves se sont fait inscrire au rôle des étudiants pendant l'année qui vient de finir.

Ils se répartissent entre les quatre Facultés et les Écoles spéciales de la manière suivante :

Faculté de philosophie, 86 élèves, dont 56 nouveaux.		
» de droit, 119		18
» des sciences, 149		70
» de médecine, 142		15
Écoles spéciales, 230		66
Totaux, 726		225

Ces chiffres n'avaient pas été atteints depuis 1866.

Comparés à ceux de l'année dernière, ils accusent une augmentation de 70 élèves, dont 60 en faveur des facultés.

Le nombre des élèves nouveaux inscrits dans les facultés a été de 159. Ce chiffre n'a été dépassé jusqu'ici qu'une seule fois, en 1856-1857, grâce à des circonstances exceptionnelles où l'on se trouvait à cette époque.

Parmi les inscriptions nouvelles prises à la Faculté des sciences, je me plais à signaler celles de douze officiers appartenant à notre armée. L'Université s'est fait un devoir de leur faciliter la fréquentation des cours par tous les moyens en son pouvoir.

Des 726 élèves inscrits au rôle général, 634 appartiennent à la Belgique. Ils se répartissent entre les diverses provinces dans les proportions suivantes :

Province de Liège . . . . .	363
» Brabant . . . . .	67
» Hainaut . . . . .	68
» Luxembourg . . . . .	41
» Namur . . . . .	40
» Limbourg . . . . .	37
» deux Flandres . . . . .	15
» Auvers . . . . .	3
Total. . . . .	634

Les 92 élèves étrangers sont originaires des pays que voici :

Hollande . . . . .	18
France . . . . .	11
Espagne . . . . .	10
Roumanie . . . . .	10
Pologne. . . . .	8
Grand-Duché de Luxembourg .	7
Russie . . . . .	5
Italie. . . . .	5
Allemagne. . . . .	5
Turquie d'Europe . . . . .	3
Autriche . . . . .	2
Angleterre. . . . .	1
La Havane. . . . .	1
Indes Néerlandaises . . . . .	1
Brésil . . . . .	1
Égypte . . . . .	1
Turquie d'Asie . . . . .	1
Uruguay . . . . .	1
Guyane hollandaise . . . . .	
Total. . . . .	<hr/> 92

La mort nous a enlevé un de nos élèves distingués : M. Armand Demarteau , de Huy, étudiant en philosophie, est décédé à Liège le 28 juin dernier, à l'âge de 18 ans. Cet excellent jeune homme s'était attiré en peu de temps de nombreuses sympathies dans la famille universitaire, où il laisse de vifs et unanimes regrets.

#### EXAMENS.

356 élèves ont pris inscription pour subir leur examen devant les jurys universitaires à la seconde session de 1872 et à la première de 1873.

De ce nombre , 263 ont été admis , dont :

151 d'une manière satisfaisante.

80 avec distinction.

32 avec la plus grande distinction.

Voici les noms des élèves admis avec distinction :

MM. A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| 1 Moxhon, Emile, de Liège.     | 8 Staes, Jules, de Liège.                |
| 2 Masson, Fulgence, de Dour.   | 9 Bottin, Pierre, id.                    |
| 3 Dervaux, Albert, de Gand.    | 10 Lindeman, E., d'Ans-et Glain.         |
| 4 Shéridan, Charles, id.       | 11 Parisel, Remy, de St-Josse-ten-Noode. |
| 5 Lenaerts, Henri, de Hasselt. | 12 Pouret, Léon, de Liège.               |
| 6 Massart, Henri, de Liège.    | 13 Struman, L., de Lize-Seraing.         |
| 7 Vierset, Eugène, de Huy.     |  |

MM. B. FACULTÉ DES SCIENCES.

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| 1 Grandry, Nicolas, de Jemeppe.   | 10 Francken, Liévin, de Vottem.             |
| 2 Roskam, Alphonse, de Viemme.    | 11 Chantraine, J., d'Ans-et-Glain.          |
| 3 Closset, Mathieu, de Cornesse.  | 12 Comblain, Auguste, de Liège.             |
| 4 Dechamps, Joseph, de Jambes.    | 13 Deru, Léandre, de Louveigné.             |
| 5 Stainforth, Emile, de Nivelles. | 14 Dery, Jean-Joseph, de Wandre.            |
| 6 Gillis, Charles, de Wasseige.   | 15 Destexhe, Florian, d'Ampsin.             |
| 7 Breyr, J. J. Fl., de Lierneux.  | 16 Fronville, Prosper, de Noville-les-Bois. |
| 8 Bricteux, Désiré, d'Oleye.      |   |
| 9 Sevenans, Hyacinthe, de Bilsen. |   |

MM. C. FACULTÉ DE DROIT.

- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| 1 Remy, Edouard, de Hermalle-sous-Argenteau. | 12 Donny, Joseph, de Hallanzy.      |
| 2 Bia, Henri, de Liège.                      | 13 Warnant, Henri, de Huy.          |
| 3 Houyet, Albert, de Huy.                    | 14 Heuse, Paul, de Liège.           |
| 4 Muink, Franz, de Liège.                    | 15 Pholien, Camille, de Liège.      |
| 5 Pirnay, Edmond, de St-Ghilain.             | 16 Lemaire, Alfred, de Liège.       |
| 6 Caters, Louis, de Tongres.                 | 17 Marchant, H. de Hemptinnes (1).  |
| 7 Lenaerts, Godefroid, d'Ixelles.            | 18 Portmans, Walth., de St-Trond.   |
| 8 Huart, Louis, de St-Servais.               | 19 Van Ham, Edgard, id.             |
| 9 Namur, Jules, de Thuin.                    | 20 Decerf, Cl., de Hemptinnes.      |
| 10 Tosquinet, Gilbert, de Huy.               | 21 Mottet, Nestor, de Charleroi.    |
| 11 Delfosse, Léonard, de Harzé.              | 22 Delvaux, Louis, d'Ans.           |
|  | 23 Marchant, H., de Hemptinnes (1). |

---

(1) M. Marchant a obtenu la distinction dans deux examens différents.

N. B. MM. Fuss, Gustave, de Marche, et Janssen, Charles, de Tirlumont, ayant obtenu la distinction en 1871, ont été omis involontairement dans le rapport de l'année dernière.

MM.

D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- |   |   |
|---|---|
| 1 Dejace, Alphonse, de Flémalle-Grande.     | 15 Pasquier, Alfred, de Fleurus (1).        |
| 2 Mahiels, Jules, de Metz.                  | 16 De Hachez, Adrien, de Philippeville (1). |
| 3 Lejeune, Jules, de Fléron.                | 17 Lermuseau, E., de Bruxelles (1).         |
| 4 Gérard, Charles, de Bruges.               | 18 Delsupexhe, F., d'Argenteau (1).         |
| 5 Delcourt, Alexandre, de Liège.            | 19 Thiry, Joseph, de Chanly (1).            |
| 6 De Damseau, Albert, de Spa.               | 20 Vandersavel, Guillaume, de Gelingen (1). |
| 7 Forir, Ernest, de Tintigny.               | 21 Pasquier, Alfred, de Fleurus (1).        |
| 8 Schmitz, Joseph, de Bastogne.             | 22 De Hachez, Adrien, de Philippeville (1). |
| 9 Lechanteur, Mat., de Julémont.            | 23 Lermuseau, E., de Bruxelles (1).         |
| 10 Smeets, Edmond, de Liège.                | 24 Villers, O., de Warnant-Dreye.           |
| 11 Delsupexhe, François, d'Argenteau (1).   | 25 Ledoux, Armand, de Jemelle.              |
| 12 Thiry, Joseph, de Chanly (1).            | 26 Linssen, Joseph, de Neeritter.           |
| 13 Closson, Désiré, de Liège.               | 27 Roba, Armand, de Pessoux.                |
| 14 Vandersavel, Guillaume, de Gelingen (1). |   |

Les élèves qui ont obtenu la plus grande distinction, sont :

MM.

A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

- |                             |                                    |
|-----------------------------|------------------------------------|
| 1 Janssen, Edmond, de Huy.  | 3 Kleyer, G., de Habay-la-Vieille. |
| 2 Orsolle, Ernest, de Mons. |                                    |

MM.

B. FACULTÉ DES SCIENCES.

- |                                  |                                |
|----------------------------------|--------------------------------|
| 1 Lucion, René, de Montignies.   | 3 Miedell, Edmond, de Liège.   |
| 2 Chandelon, Théodore, de Liège. | 4 Gilkinet, Alfred, d'Ensival. |

MM.

C. FACULTÉ DE DROIT.

- |   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| 1 Degand, Emile, de Mons.                 | 6 Mercenier, I., de St-Georges.   |
| 2 Goblet, Nicolas, d'Arlon.               | 7 Van Calster, Louis, de Hasselt. |
| 3 Leroy, Achille, de Brée.                | 8 Galopin, Gérard, de Huy.        |
| 4 Scheepers, Léon, de Borgharen.          | 9 Pety de Thozée, C., de Tongres. |
| 5 Grégoire, Fernand, de la Sarte-Tihange. | 10 Thiry, Fernand, de Namur.      |
|   | 11 Graulich, Emile, de Liège.     |

---

(1) MM. Delsupexhe, Thiry, Vandensavel, Pasquier, De Hachez et Lermuseau ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

MM.

D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

1 Sohier, Adrien, de Grand-Reng.	8 Coheur, Emile, de Hognoul. (1).
2 Froumy, C., de Ménéil-Eglise.	9 Lefils, Adolphe, de Stavelot (1).
3 Detry, Louis, de St.-Amand.	10 Smeets, Edmond, de Liège.
4 Bronfort, F., de Sart lez-Spa.	11 Coheur, Emile, de Hognoul (1).
5 Zuède, Victor, de Liège.	12 Lefils, Adolphe, de Stavelot (1).
6 Leroy, Gustave, de Brée.	13 Dewandre, Martin, de Liège.
7 Lambotte, Alfred, de Hasselt.	14 Fronsny, Henri, de Hodimont.

Les examens de passage et de sortie des Ecoles spéciales ont donné les résultats suivants :

Sur 181 élèves examinés, 157 ont été admis, dont :

- 4 avec la plus grande distinction ;
- 6 avec grande distinction ;
- 34 avec distinction ;
- 116 d'une manière satisfaisante.

L'élève qui a obtenu la plus grande distinction est :

M. Morisseaux, Charles, de Liège.

Voici les noms des élèves reçus avec grande distinction :

MM.

1 Duquenne, Hubert, de Liège.	4 Trasenster, Paul, id.
2 Lafontaine, Lambert, id.	5 Desvachez, Emile, de Bruxelles.
3 Julin, Joseph, id.	6 Dechamps, Henri, de Namur.

Les élèves qui ont obtenu la distinction sont les suivants :

MM.

1 Tihange, Eugène, de Visé.	9 Popesco, Joseph, de Kronstadt (Transylvanie).
2 Remacly, Henri, de Liège.	
3 Thys, Urbain, de Boom.	10 Soheur, Bauduin, de Romsée.
4 Gilbert, François, d'Ath.	11 Libert, Joseph, de Liège.
5 Echeverria, Jules, de Bordeaux.	12 Watteyne, Victor, de Soignies.
6 Levy, Adolphe, d'Edimbourg.	13 Robinson, Dieudonné, de Liège.
7 Marquet, Auguste, de Bruges.	14 Winssinger, Cam., de Bruxelles.
8 Joffroy, Théod., de Maestricht.	15 Mativa, H., de Fontaine-l'Evêque.

---

(1) MM. Coheur et Lefils ont obtenu la plus grande distinction dans deux examens différents.

MM.

- |  |  |
|--|--|
| 16 Spring, Walthère, de Liège.                   | 25 Jeunehomme, Léon, de Liège.                         |
| 17 Hubert, Herman, id.                           | 26 Henrard, Samuel, de Spa.                            |
| 18 Charlier, René, de Jemeppe.                   | 27 Mullenders, J., d'Aix-la-Chapelle.                  |
| 19 Malissart, Conrard, d'Altenesse (Westphalie). | 28 Hardt, J.-P., de Krayl (Grand-Duché de Luxembourg). |
| 20 Couharevitch, Jules, de Siedlty (Pologne).    | 29 De Collombs, L., de Thimister.                      |
| 21 Pagnoul, M., de Montegnée.                    | 30 Negoulesco, C., de Bucharest.                       |
| 22 Dufraine, F., de Maestricht.                  | 31 Ordyniec, Bronislas, de Varsovie.                   |
| 23 Nicolaï, Gustave, de Verviers.                | 32 Stephanesco, A., de Bucharest.                      |
| 24 Lepersonne, Henri, de Theux.                  | 33 Simon, Alfred, de Verviers.                         |
|  | 34 Crets, Edmond, de Liège.                            |

28 élèves ont été diplômés, savoir :

- 6 en qualité d'ingénieur honoraire des mines ;
- 1 en qualité d'ingénieur civil des mines ;
- 16 en qualité » des arts et manufactures ;
- 5 en qualité » mécanicien.

De ces diplômés :

- 2 ont été obtenus avec grande distinction ;
- 4 » avec distinction.
- 22 » d'une manière satisfaisante.

Les ingénieurs diplômés avec grande distinction sont :

MM.

- 1 Mativa, H., de Fontaine-l'Évêque.    2 Lepersonne, Henri, de Theux.

Les ingénieurs diplômés avec distinction sont :

MM.

- 1 Spring, Walthère, de Liège.    3 Jeunehomme, Léon, de Liège.  
2 Hubert, Herman, de Liège.    4 Groulard, Louis, d'Audenaerde.

Il m'a semblé, Messieurs, que je ne pouvais faire un éloge plus vrai du zèle et de l'application de nos élèves qu'en énumérant la longue liste de leurs succès.

### DIPLÔMES SCIENTIFIQUES.

La Faculté de droit a conféré, le 10 janvier dernier, à M. Grégoire Caïr, de Campino (Roumanie), le diplôme de docteur en droit.

La Faculté des sciences a décerné, le 21 juin, à M. Jean Stravolca, de Bucharest, le grade de candidat en sciences physiques et mathématiques.

#### CONCOURS UNIVERSITAIRE.

M. Jules-Louis Desvachez, de Bruxelles, élève ingénieur de l'École spéciale des mines, a été proclamé premier en sciences physiques et mathématiques.

Je le félicite et le remercie au nom de l'Université de ce beau succès.

D'autres, en plus grand nombre, prendront part, sans doute, à ces luttes de l'intelligence, si, comme je l'espère, les conditions d'admissibilité aux concours universitaires sont rendues plus faciles.

#### PERSONNEL ENSEIGNANT. — ATTRIBUTIONS.

Par arrêté royal du 19 décembre dernier, M. Schwartz, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie, a été déclaré émérite sur sa demande, en vertu de l'art. 85 du règlement universitaire du 25 septembre 1816.

Toutefois, l'honorable professeur a bien voulu continuer son enseignement jusqu'à la fin de la présente année académique.

Il emporte dans sa retraite l'estime et l'affection de ses collègues.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 26 septembre dernier, M. Chauvin, docteur en droit, continuera de donner provisoirement le cours de littérature orientale à la Faculté de philosophie et lettres pendant l'année académique 1873-1874.

Par arrêté ministériel de même date, M. Swaen, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, est chargé de donner par continuation le cours d'anatomie humaine descriptive à la Faculté de médecine pendant l'année académique 1873-1874.

Un arrêté ministériel, en date du 20 août dernier, porte institution de deux cliniques spéciales, l'une des maladies des

enfants, l'autre des maladies des vieillards ; la première a été confiée à M. le professeur Masius, la seconde a été placée dans les attributions de M. le professeur Vanlair.

Les exercices de microscopie normale, pathologique et comparée, inaugurés cet été avec beaucoup de succès, grâce à l'initiative de MM. les professeurs Masius, Vanlair et Van Beneden, ont reçu depuis lors la sanction du programme.

Un arrêté ministériel du 5 mars dernier introduit dans les Écoles spéciales les cours nouveaux d'analyse élémentaire, de langue anglaise et de langue allemande. MM. Falisse, Pasquet et Muth ont été respectivement chargés de ces cours.

Par arrêté royal du 6 courant, M. Kurth, docteur spécial en sciences historiques, a été nommé professeur extraordinaire à la Faculté de philosophie et lettres.

Un autre arrêté royal de même date accorde à M. Van Aubel, professeur extraordinaire à la Faculté de médecine, le rang de professeur ordinaire.

Par arrêté royal du 5 septembre dernier, M. Thiry, professeur ordinaire à la Faculté de droit, a été nommé recteur de l'Université de Liège pour les années académiques 1873-1874, 1874-1875, 1875-1876.

Un arrêté royal de même date attribue à M. Heuse, professeur ordinaire de la Faculté de médecine, les fonctions de secrétaire du Conseil académique pour l'année 1873-1874.

#### PUBLICATIONS.

L'activité du corps professoral ne s'est pas seulement déployée dans l'enseignement. Plusieurs de ses membres ont fait part au public des fruits de leurs travaux.

M. le professeur Delbœuf a publié une étude psychologique intéressante *sur la mesure des sensations*.

Nous devons au talent varié et fécond de M. le professeur Le Roy plusieurs publications nouvelles sur des sujets de critique littéraire et historique, des notices biographiques et un travail intitulé : *Das Unterrichtswesen Sudamerica*.

M. le professeur Kurth a prêté une active collaboration à la

*Revue de l'instruction publique en Belgique*, où il a publié divers articles de critique historique.

M. le professeur de Laveleye a fait paraître d'importants travaux dans le domaine des sciences morales et politiques.

M. le professeur Catalan a continué ses savantes publications sur les sciences mathématiques.

M. Schmit a mis au jour les livres IV et V de son *Traité de Géométrie descriptive*.

M. le professeur De Koninck a publié de nouvelles recherches de Paléontologie. Les travaux antérieurs du savant professeur lui ont valu la médaille de mérite à l'Exposition de Vienne.

MM. les professeurs Gloesener, Kupferschlaeger et Dewalque ont fait paraître différentes notes sur des questions de physique, de chimie et de géologie.

Les sciences biologiques ont été l'objet de nombreuses publications de la part de MM. les professeurs Morren et Van Beneden.

M. le professeur Trasenster et M. Dwelshauvers ont fait part au public de diverses Études de Mécanique appliquée. M. Trasenster s'est occupé, en outre, de l'enseignement supérieur en Belgique.

M. le professeur de Cuyper a continué la publication de la *Revue universelle des Mines*. Cet ouvrage a obtenu la médaille de mérite à l'Exposition de Vienne.

Dans la Faculté de médecine, M. le professeur Borlée a fait paraître les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> fascicules de son *Précis clinique et pratique de Pathologie chirurgicale spéciale*, et M. le professeur Van Aubel a publié plusieurs notes dans le *Bulletin de l'Académie de Médecine* (1).

---

(1) Voici la liste de ces publications :

#### Faculté de philosophie.

**M. Belhauf.** — *Étude psychologique.* — Recherches théoriques et expérimentales sur la mesure des sensations et spécialement des sensations de lumière et de fatigue. (*Mém. de l'Acad. de Belgique.*)

## SERVICE DU MATÉRIEL ET COLLECTIONS.

Les principales améliorations introduites dans le service du matériel consistent dans des appropriations nouvelles faites à la bibliothèque, au laboratoire de physique, dans les auditoires affectés aux cours de microscopie et dans les salles destinées à recevoir nos nombreuses collections.

---

- M. Le Roy.** — 1<sup>o</sup> Rapport à l'Académie royale sur un mémoire traitant de l'antiquité des dunes. (*Bull. acad.*, t. XXXV, 2<sup>e</sup> série, p. 52-68.)  
2<sup>o</sup> *Le pouvoir des mots*, lecture faite à la séance publique de l'Académie le 14 mai 1873. (*Ibid.*, p. 597-619.)  
3<sup>o</sup> *Das Unterrichtswesen in Sudamerica*. Gotha, Besser, 1873, grand in-8<sup>o</sup> de 112 pages. (*Encycl.*, de Schmidt, t. IX.)  
4<sup>o</sup> Collaboration à la *Biographie nationale*, lettre D.  
5<sup>o</sup> Nombreux articles de critique littéraire, historique, etc., dans divers journaux et recueils périodiques.
- M. Loomans.** — *De la liberté humaine considérée dans la vie morale et dans ses rapports avec le sensualisme.*
- M. Kurth.** — 1<sup>o</sup> *Sur le rôle politique des princes de la maison de Bourgogne en Belgique.* (*Revue de l'Inst. pub. en Belgique.*)  
2<sup>o</sup> Divers comptes-rendus et analyses critiques d'ouvrages historiques. (*Ibid.*)

### Faculté de droit.

- M. De Laveleye.** — 1<sup>o</sup> *L'instruction du peuple*, vol. in-8<sup>o</sup>, chez Hachette.  
2<sup>o</sup> *Les causes de guerre et l'arbitrage.* In-8<sup>o</sup>.  
3<sup>o</sup> Divers articles relatifs aux sciences sociales, dans la *Revue des Deux Mondes* et le *Fortnightly Review*, de Londres.

### Faculté des sciences.

- M. Catalan.** — 1<sup>o</sup> *Recherches sur quelques produits indéfinis* (*Mém. de l'Acad. royale de Belgique.*)  
2<sup>o</sup> *Sur la Constante d'Euler et la Fonction de Binet.* (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences.*)  
3<sup>o</sup> *Sur l'intégration des différentielles rationnelles.* (*Nouvelles annales de mathématiques.*)

L'Administration communale a pourvu le Jardin Botanique d'une serre nouvelle. Elle a décidé en outre les travaux nécessaires pour la distribution des eaux dans les laboratoires et dans les diverses dépendances de l'Université.

---

4<sup>o</sup> *Nuoro teorema Nouve teorema di aritmetica (Atti dell' Accademia Pontificia de' nuovi Lincei.)*

5<sup>o</sup> *Teorema sulle Curve anti-pedali. (Ibid.)*

6<sup>o</sup> *Sur quelques questions relatives aux fonctions elliptiques. (Ibid.)*

**M. De Cuyper.** — *Revue universelle des mines, de la métallurgie, des travaux publics, des arts et des sciences appliqués à l'industrie, tomes XXXII et XXXIII.*

**M. De Koninck.** — *Recherches sur les animaux fossiles, 2<sup>e</sup> partie, comprenant la monographie des fossiles carbonifères de Bleyberg, en Carinthie.*

**M. Dewalque.** — 1<sup>o</sup> *Rapport sur le mémoire de MM. Saporta et Marion : Recherches sur l'état de la végétation à l'époque des Marnes heersiennes de Gelinden. (Bulletin de l'Acad., t. 35.)*

2<sup>o</sup> *Purification de l'eau destinée à la fabrication de la bière, par M. Spencer. — Observations. (Annales du Conseil de salubrité publique de la province de Liège, t. VI.)*

**M. Kupferschlaeger.** — *Note sur le dosage de l'acide carbonique. (Mémoires de la Société royale des sciences, t. V.)*

**M. Morren.** — *La Belgique horticole, Revue de botanique et d'horticulture, t. XXIII, l. V, in-8<sup>o</sup>, avec planches.*

*Choix de graines récoltées au Jardin botanique de l'Université de Liège en 1872.*

*Catalogue synonymique des Broméliacées cultivées au Jardin botanique de l'Université de Liège.*

*Rapport présenté à l'Académie royale de Belgique sur un prodrome d'une monographie générale des roses, par M. Fr. Crepin. (Bull., 2<sup>e</sup> série, t. XXXIV.)*

*Introduction à l'étude de la nutrition des plantes. Discours prononcé en séance publique de l'Académie royale des sciences, etc., de Belgique. (Bull., t. XXXIV.)*

*Exposition universelle de Londres, X<sup>e</sup> classe :*

*Méthodes et objets d'éducation. Horticulture.*

*Éloge de J. T. Lacordaire, 2<sup>e</sup> édition.*

La question importante des locaux universitaires, dont l'insuffisance est reconnue depuis longtemps, n'a pas reçu jusqu'ici de solution. Elle est soumise en ce moment à de nouvelles études.

Nos collections ont continué de s'enrichir, grâce aux dons que leur ont été faits par des amis de la science et aux subsides qui leur sont accordés par l'État.

- 
- M. Gloesener.** — 1° *Note sur une nouvelle boussole magnétique.*  
2° *Rapport sur une note de M. Belpaire sur le second principe de la Thermodynamique.*  
3° *Note sur un coup de foudre tombé sur l'église de Wetteren, par MM. Gloesener et Maes.*  
4° *Note pour soustraire les boussoles marines à l'influence du fer et de l'acier qui entrent dans la construction et la charge des navires.*  
5° *Rapport sur une note relative à un météorographe universel.*
- M. Trasenster.** — 1° *Note sur le travail de l'air comprimé, dans la Revue universelle des mines.*  
2° *De l'enseignement supérieur en Belgique.* Liège, J. Desoer, 1873.
- M. Van Beneden.** — 1° *Recherches sur la structure des Grégariines.* (Bulletin acad. roy. Belg.)  
2° *Remarks on the structure of the Gregarinae.* (Quarterly Journal for microsc. scient., t. XII.)  
3° *Note sur deux nouveaux procédés de conservation des animaux inférieurs.* (Bull. Acad. roy. de Belg. et Annales des Sciences nat.)  
4° *De la place que les limaces doivent occuper dans la classification des anthropodes.* (Bull. Soc. Entom. de Belgique.)  
5° *Sur la production artificielle des formations calcaires organiques.* Traduction du travail de Harting, publiée dans la *Revue scientifique.*  
6° *Rapport sommaire sur les résultats d'un voyage au Brésil et à la Plata.* (Bull. Acad. roy. Belg.)  
7° *Mémoire sur un Dauphin nouveau de la baie de Rio de Janeiro, désigné sous le nom de Sotalia Brasiliensis, avec 2 pl.*  
8° *Über die Embryologie der Limulirden,* dans le *Tageblatt der 46<sup>e</sup> versammlung deutscher Naturforscher in Wiesbaden.*
- M. Duvclshauvers.** — 1° *Principes de la résistance des matériaux.*  
2° *Théorie de la régularisation des machines.*  
3° *Théorie des moteurs à vapeur.*

Le commandeur baron Von Mueller, directeur du Jardin Botanique de Melbourne (Australie), nous a fait un envoi très-précieux de Cycadées et de Fougères arborescentes. M. Schlumberger, de Rouen, nous a fait don de plusieurs Broméliacées venant directement de l'Uruguay. La collection d'Orchidées a pris de l'extension, grâce à quelques achats et au moyen de plantes envoyées par MM. Linden, Daltière, Jacob-Makoy et Veitch. Le Musée de botanique a reçu divers objets de collection de la part de MM. le comte Georges de Looz, Armand Thielens, Jacob-Makoy et Oscar Lamarche. Enfin, l'école du Jardin botanique a été augmentée d'un grand nombre de *sempervirens* de plein air, rapportés de Vienne et de Wurzburg par M. le professeur Morren.

Nos collections minérales se sont augmentées d'échantillons nouveaux, parmi lesquels une collection de fossiles dévoniens des bords du Rhin et une autre de roches des terrains anciens du pays de Galles, rapportées l'année dernière par M. le professeur Dewalque. *L'Iron and Steel Association* nous a fait don d'une série de fossiles des mines de fer du Cleveland, avec des échantillons offrant toute l'épaisseur de la couche (6 à 7 mètres). D'autres collections, et notamment celles de chimie organique, de pathologie interne, de clinique interne et externe, la collec-

---

4° *Le meilleur régulateur.*

5° *Les appareils de pesage de Taurines et Jaspar.*

(Ces deux derniers ont paru dans la *Chronique de l'Industrie*).

**M. Schmit.** — *Traité de géométrie descriptive*, l. IV et V.

#### Faculté de médecine.

**M. Berléc.** — *Précis clinique et pratique de pathologie chirurgicale spéciale*, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> fascicules.

**M. Van Aubel.** — *Note sur la désarticulation du genou.* (*Bulletin de l'Acad. de méd.*)

*Modifications apportées au procédé en raquette pour la désarticulation des doigts et des orteils.* (*Ibid.*)

**M. Anslaux.** — *Divers articles de journaux.*

tion obstétricale, les collections d'exploitation des mines, de mécanique, de géométrie descriptive et d'architecture industrielle, ont fait quelques acquisitions nouvelles destinées à les maintenir à la hauteur de l'enseignement.

### BIBLIOTHÈQUE.

Le nombre d'articles inscrits au catalogue, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1872 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre de cette année, est de 2,324. Ce chiffre se décompose comme suit :

263	volumes	in-folio.
308	»	in-4 <sup>o</sup> .
1,139	»	in-8 <sup>o</sup> .
622	dissertations.	
2	manuscrits.	

---

Total, 2,324 volumes.

Voici les noms des personnes qui ont bien voulu enrichir la bibliothèque de dons nouveaux :

MM. J. Fontaine, A. Le Roy, H. Romiée, F. Henaux, Dr Bougard, G. d'Eichthal, A. Visschers, A. de Hemptinne, Maréchal, Ledeganck, G. Demarteau, Cl. Lyon, G. Dewalque, Catalan, Falisse, Graindorge, Daris, de Koninck, J. Kupfferschlaeger, Jehotte, Demarteau, Desoer, de Thier, Vanlair, Beltjens, Woeste, Dwelshauvers, Pirard, d'Andrimont, Trassenster, de Decker, M. Thonard, Devos, Nypels, Onclair, J. Mathieu, Ch. de Doride, Morren, Schoolmeesters, Hicguet, Cadet et Pruvost.

Plusieurs universités nous ont envoyé leurs publications : Upsal, Fribourg, Helsingfors, Bâle, Zurich, Marbourg, Vienne, Erlangen, Strasbourg, Tubingen, Iéna, Heidelberg, Kiel, Bonn, Berlin, Gœttingen, Rostock, Christiania et l'athénée de Hambourg.

Les gouvernements français, anglais, allemand et américain, nous ont gratifié de quelques volumes.

Quelques Sociétés belges et étrangères nous ont envoyé leurs publications.

La ville de Liège a continué à nous allouer le subside destiné principalement à des acquisitions relatives à l'histoire de la

cité. Ce subside nous a permis d'acheter quelques manuscrits et surtout des gravures assez nombreuses, dues à des artistes liégeois. Des dispositions nouvelles viennent d'être prises afin de classer notre belle collection de gravures et d'en faciliter l'accès au public.

Il me reste à vous parler d'un accroissement considérable, d'une bibliothèque entière qui vient de nous être remise. M. l'architecte Umé a légué à la ville de Liège, sous condition qu'ils seraient placés à la bibliothèque de l'Université, ses nombreux ouvrages concernant l'architecture et les sciences qui y ont rapport. Cette collection a une grande valeur; on sera surpris de sa richesse lorsque le temps aura permis d'en dresser l'inventaire.

Messieurs, je viens de dessiner en quelques traits le tableau de la situation de l'Université, pendant l'année qui vient de finir. Parvenu au terme de mon rectorat, je porte un instant mes regards en arrière comme l'ouvrier qui vient de finir sa tâche; il ne m'appartient pas de vous entretenir des mesures prises pendant ces trois dernières années et où j'ai eu quelque part comme recteur et comme administrateur intérimaire, mais il me sera permis de dire que si quelque chose a été fait, beaucoup d'autres et de plus importantes restent à faire.

La loi organique de 1835, faite en vue d'une situation qui a cessé d'être la même, a été modifiée à diverses reprises dans ses dispositions concernant les examens. La nécessité et l'opportunité d'une réforme nouvelle ont été reconnues par les autorités compétentes et proclamées par le gouvernement. Puisse cette question importante et difficile recevoir enfin une solution définitive qui concilie dans une juste mesure l'intérêt scientifique et l'intérêt professionnel, qui, tout en protégeant la liberté de l'enseignement, ne porte aucune entrave à la liberté dans l'enseignement, au développement libre, varié et progressif de la science!

Quant à l'organisation intérieure des Universités de l'État, elle n'a pas subi de changements notables depuis la loi de 1835. Est-ce à dire que cette organisation soit aussi parfaite que possible et qu'une expérience de près de quarante ans n'y a signalé ni vices, ni lacunes? Je suis loin de le croire, et je ne pense

pas commettre une indiscretion en disant que le Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur, dans sa dernière séance, a été unanime à partager cet avis. Les dispositions concernant les autorités académiques et leurs attributions, les droits et les obligations des professeurs et des élèves, les programmes d'enseignement, la discipline, les locaux et le matériel paraissent susceptibles d'améliorations importantes. J'ajouterai que l'organisation actuelle est loin de favoriser le recrutement convenable du corps professoral. Sous ce rapport comme sous d'autres encore, les Universités de l'État se trouvent dans des conditions d'infériorité vis-à-vis des établissements libres. Il en est parmi eux qui possèdent des institutions que nous pouvons leur envier.

Messieurs, en vous adressant la parole pour la dernière fois dans cette enceinte, je ne puis oublier la dette de gratitude que je dois à tous ; à vous, mes chers collègues, qui m'avez prêté un concours si éclairé, si bienveillant et si unanime dans le Conseil académique, dans le Collège des assesseurs et dans les Facultés ; à vous, M. l'administrateur-inspecteur, qui n'avez cessé de me procurer un appui dévoué dans la sphère de vos attributions ; à vous, MM. les étudiants, qui, par l'esprit qui vous anime et que vous conserverez intact, j'en ai la certitude, m'avez rendu facile l'exercice de fonctions souvent délicates. Au début de mon rectorat, je vous adressais le langage de la confiance ; aujourd'hui, je vous exprime ma reconnaissance.

Je n'oublierai pas non plus ceux qu'il y a trois ans je vis assis autour de cette chaire et que mes regards attristés n'y retrouvent plus. La mémoire des services rendus à l'Université par Polain et par Spring demeure vivante dans tous les cœurs. Bientôt, il vous sera donné, Messieurs, de contempler ici même à l'Université, reproduits dans le marbre par une main habile, les traits vénérés du professeur Spring. Ses collègues, ses élèves et ses amis se sont unis pour lui donner ce témoignage durable de sentiments qui ne passent pas.

M. le recteur, en vous transmettant le dépôt des fonctions qui m'étaient confiées, j'applaudis avec l'Université tout entière au choix de S. M. qui vous place à notre tête. L'autorité rectorale ne pouvait passer à des mains plus dignes, plus savantes, plus

expérimentées et plus habiles que les vôtres. Les qualités éminentes qui brillent dans votre enseignement, vous les apporterez dans l'exercice de vos fonctions nouvelles. Votre esprit, si juste et si pratique, saura discerner le bien, et votre dévouement à toute épreuve ne reculera pas devant les obstacles que rencontre son accomplissement.

M. le recteur Thiry a répondu :

MONSIEUR LE PRO-RECTEUR,

Les paroles que vous m'avez adressées et par lesquelles vous avez accueilli ma nomination au rectorat sont trop flatteuses pour que je puisse les accepter dans leur sens textuel. Je ne saurais y voir que l'expression d'une extrême bienveillance dont je suis profondément touché et dont je vous remercie de tout cœur.

Mais, si encourageant que soit cet accueil, il ne peut parvenir à dissiper la crainte que j'éprouve en prenant possession de l'autorité que vous me transmettez. Cette crainte m'est inspirée par une double cause : d'abord, par le sentiment de ma faiblesse, eu égard à l'importance des fonctions qui me sont confiées; ensuite, par le souvenir tout récent encore de la supériorité avec laquelle vous les avez remplies. Non-seulement, Monsieur, vous avez toujours eu pour but unique le bien de l'Université, mais, de plus, vous avez poursuivi ce but avec une ardeur peu commune; vous avez eu, si je puis m'exprimer de la sorte, la passion du bien, et vous avez donné pour auxiliaires à cette noble passion un jugement droit, une infatigable activité, une énergie que les obstacles ne faisaient que stimuler encore.

Grâce à ce rare ensemble de qualités, vous avez rendu à l'Université tous les services qu'il a été en votre pouvoir de lui rendre. Mon premier devoir est de vous en remercier en son nom et de vous en exprimer sa gratitude.

N'ayant pas le mérite dont vous avez fait preuve, j'ose cependant prétendre rivaliser avec vous par un seul point, je veux dire par mon dévouement à notre Université. Oui, M. le pro-recteur, j'ai voué une affection toute filiale à ce grand établissement, où j'ai passé déjà la plus longue partie de mon existence, comme étudiant, et comme professeur. Eh bien!

j'espère puiser dans mon attachement à l'Université les inspirations et les forces nécessaires pour travailler efficacement à sa prospérité, et pour suivre les exemples qui m'ont été légués par vous et par mes autres prédécesseurs !

MES CHERS COLLÈGUES,

Pour pouvoir parvenir au résultat que je viens de signaler, j'ai, avant tout, besoin de votre concours actif, dévoué, sympathique. Ce concours, je vous le demande, j'ose même dire que j'y compte. Ce qui m'autorise à parler ainsi, c'est que nous poursuivons un but commun et dès lors il est naturel que nous unissions et que nous combinions nos efforts pour l'atteindre; puis, c'est la bienveillance que vous m'avez toujours témoignée, depuis de longues années, et que vous ne voudriez pas me retirer au moment où elle me devient plus nécessaire !

De votre côté, mes chers collègues, vous pouvez compter aussi sur mon dévouement le plus absolu pour vous aider à poursuivre la réalisation de toute idée utile aux progrès de la science et de l'enseignement, et pour maintenir, dans leur intégrité, les prérogatives et la dignité du corps professoral.

MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

La bonne réputation de l'Université ne dépend pas uniquement du talent et du zèle de ses professeurs; elle dépend aussi de vous, du moins pour une part. C'est ainsi que, dans une famille, l'honneur du nom peut être soutenu ou rabaisé par les enfants ! Me trouvant aujourd'hui investi d'une autorité qui a beaucoup d'analogie avec celle d'un chef de famille, je vous parlerai le langage d'un père, je vous dirai :

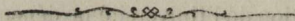
Vivez toujours entre vous, messieurs, en bonne intelligence, dans des rapports cordiaux, fraternels, comme des enfants assis autour du même foyer ! — Travaillez, le travail est la grande loi de l'humanité; c'est par lui que vous acquerrez les connaissances qui vous sont nécessaires pour occuper honorablement votre place dans la société et pour rendre à votre pays les services qu'il réclamera de vous. — Que votre conduite soit toujours régulière et digne; car, sans la conduite, le travail même est impossible, ou demeure frappé de stérilité.

Mais votre passé m'est un sûr garant de l'avenir ; il me donne la certitude que, par votre conduite, votre application au travail et vos succès, vous contribuerez à maintenir la renommée de l'Université, qui est notre patrimoine commun.

MESSIEURS,

Vous qui, sans appartenir à la famille universitaire, avez bien voulu honorer de votre présence notre séance de rentrée, recevez-en, je vous prie, mes plus sincères remerciements. Permettez-moi aussi d'espérer que vous nous conserverez, à l'avenir, ces témoignages de votre sympathie en continuant de prendre part à nos paisibles solennités. Nous vous en serons toujours profondément reconnaissants.

Je déclare ouverte l'année académique 1873-1874.



# ANNÉE ACADÉMIQUE 1873-1874.

## AUTORITÉS ACADÉMIQUES.

### Recteur et Président du Conseil :

M. V. THIRY, professeur ordinaire à la Faculté de droit.

### Secrétaire du Conseil :

M. H. HEUSE, professeur ordinaire à la Faculté de médecine.

### DOYENS DES FACULTÉS :

#### *Faculté de Philosophie et des Lettres.*

M. J. DELBOEUF, professeur ordinaire.

#### *Faculté de Droit.*

M. J. G. MACORS, professeur ordinaire.

#### *Faculté des Sciences.*

M. L. PERARD, professeur ordinaire.

#### *Faculté de Médecine.*

M. V. MASIUS, professeur ordinaire.

## CORPS ENSEIGNANT.

### FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

#### Professeurs ordinaires.

CH. LOOMANS (*rue Beeckman, n° 20*): Psychologie. — Morale. — Droit naturel ou Philosophie du droit.

A. TROISFONTAINES (*rue Courtois, n° 16*): Histoire politique de l'antiquité. — Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. — Antiquités romaines religieuses, militaires. — Antiquités grecques.

J. STECHER (*quai de Fragnée, n° 30*): Histoire de la littérature ancienne. — Histoire de la littérature française. — Style et rédaction.

A. LE ROY (*rue Fusch, n° 32*): Logique. — Métaphysique générale et spéciale. — Esthétique. — Archéologie.

J. DELBOEUF (*rue Hemricourt, 21*): Littérature latine. — Littérature grecque. — Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine.

L. ROERSCH (*rue du Paradis, n° 76*): Exercices philologiques et littéraires sur la langue grecque.

#### Professeurs extraordinaires.

J. FIESS (*rue Féronstrée, n° 87*): Conservateur de la Bibliothèque de l'Université.

G. KURTH (*rue des Vennes, 127*): Histoire politique du moyen-âge. — Id., id. de la Belgique.

#### Chargé de cours.

V. CHAUVIN (*rue Vert-Bois, n° 52*): Littérature orientale (Hébreu et Arabe).

## FACULTÉ DE DROIT.

### Professeurs ordinaires.

J. S. G. NYPELS (*quai d'Avroy, n° 94*) : Droit criminel.  
— Procédure civile.

V. THIRY (*rue Courtois, n° 20*) : Droit civil moderne. —  
Droit commercial.

J. G. MACORS (*rue Louvrex, n° 80*) : Introduction histo-  
rique au cours de droit civil. — Droit public. — Histoire  
politique moderne. — Droit international.

TH. J. J. DE SAVOYE (*rue Courtois, n° 18*) : Exposé des  
principes généraux du Code civil. — Droit civil moderne.

F. MACORS (*rue Louvrex, n° 55*) : Cours spécial de nota-  
riat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y  
rattachent). — Droit administratif.

ÉMILE DE LAVELEYE (*rue Courtois, n° 38*) : Économie poli-  
tique. — Économie industrielle.

P. NAMUR (*rue Bassenge, n° 32*) : Encyclopédie du droit. —  
Histoire et institutes du droit romain.

C. MAYNZ (*place Verte, n° 3*) : Pandectes.

—

## FACULTÉ DES SCIENCES.

### Professeur émérite.

M. GLOESENER (*rue des Augustins, n° 55*) : Physique ma-  
thématique.

### Professeurs ordinaires.

J. T. P. CHANDELON (*rue Darchis, n° 14*) : Chimie inorga-  
nique. — Chimie industrielle inorganique. — Chimie inor-  
ganique approfondie.

A. C. DE CUYPER (*rue des Augustins, n° 45*) : Géométrie  
analytique. — Mécanique analytique. — Astronomie.

L. G. DE KONINCK (*rue Bassenge, n° 44*) : Chimie organique. — Chimie industrielle organique. — Chimie organique approfondie.

L. J. TRASENSTER (*quai de l'Industrie, n° 9*) : Statique et notions de dynamique. — Exploitation des mines.

C. E. CATALAN (*rue Nysten, n° 21*) : Haute algèbre. — Analyse supérieure (calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques.) — Probabilités.

IS. KUPFFERSCHLAEGER (*rue du Jardin Botanique, n° 18*) : Docimasia.

G. DEWALQUE (*rue de la Paix, n° 17*) : Minéralogie et géologie. — Paléontologie.

ED. MORREN (*Boverie, n° 1*) : Botanique.

A. GILLON (*boulevard d'Avroy, n° 47*) : Métallurgie.

L. PERARD (*rue du St-Esprit, n° 81*) : Physique expérimentale. — Physique industrielle.

**Professeur extraordinaire.**

E. VAN BENEDEN (*rue des Anzes, n° 7*) : Zoologie. — Anatomie comparée.

**Chargés de cours.**

J. P. SCHMIT, agrégé (*rue Louvrex, n° 115*) : Architecture industrielle. — Géométrie descriptive.

N. G. FOSSION, agrégé (*Montagne St-Walburge, n° 130*) : Physiologie comparée.

V. DWELSHAUVERS-DERY (*à Herstal*) : Mécanique appliquée aux arts.

**FACULTÉ DE MÉDECINE.**

**Professeurs ordinaires.**

N. ANSIAUX (*rue Féronstrée, n° 32*) : Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques. — Bandages et appareils. — Pathologie chirurgicale (matières générales, y compris les maladies des os).

H. SAUVEUR (*boulevard de la Sauvenière, n° 32*) : Clinique interne.

T. SCHWANN (*quai de l'Université, n° 11*) : Physiologie humaine et physiologie comparée.

J. H. BORLÉE (*rue du Jardin-Botanique, n° 5*) : Pathologie chirurgicale (matières spéciales, y compris les maladies des yeux). — Clinique ophthalmologique. — Opérations chirurgicales.

H. HEUSE (*rue Saint-Remy, n° 19*) : Clinique interne. — Hygiène publique et privée.

AD. WASSEIGE (*rue des Clarisses, n° 35*) : Théorie et pratique des accouchements.

V. MASIUS (*rue du Jardin-Botanique, n° 20*) : Démonstrations anatomiques. — Thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamique. — Pathologie générale. — Anatomie humaine générale, y compris l'histologie.

C. VANLAIR (*rue des Augustins, n° 51*) : Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, maladie des femmes et des enfants, maladie de la peau et maladies syphilitiques. — Anatomie pathologique générale.

J. CH. VAN AUBEL (*rue Louvrex, n° 107*) : Pharmacie théorique et pratique. — Pharmacologie. — Médecine légale, y compris la toxicologie.

Chargé de cours.

A. SWAEN ( ) : Anatomie humaine descriptive.

---

PROFESSEURS ÉMÉRITES.

MM. J. P. X. WURTH.

A. HENNAU.

J. H. BORMANS.

E. DUPONT.

TH. VAUST.

A. BORGNET.

P. BURCGRAFF.

N. SCHWARTZ.

DESIGNATION DES COURS.

NOMS  
DES PROFESSEURS.

JOURS ET HEURES.

PREMIER SEMESTRE.

SECOND SEMESTRE.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

(Doyen, M. J. DELBŒUF. — Secrétaire, M. L. ROERSCH.)

Matières de l'examen de Candidat préparatoire au doctorat dans la même Faculté.

Histoire de la littérature française . . . . .				
Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine . . . . .				
Histoire politique de l'antiquité. . . . .				
Psychologie . . . . .				
Logique . . . . .				
Morale. . . . .				
Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. . . . .				
Exercices philologiques et littéraires sur la langue grecque . . . . .				
Histoire politique du moyen-âge . . . . .				
Histoire politique de la Belgique . . . . .				
	MM.			
	STECHEP (J.), prof. ordinaire.	Lundi, jeudi, 11 à 12 h.	Lundi, mardi, 10 à 11 h.	
	DELBŒUF (J.), prof. ordinaire.	Vendredi, 8 à 9 h.; samedi, 11 à 12 h.	Mardi, merc., 8 à 9 h.; jeudi, 10 à 11 h.	
	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.		
	LOOMANS (Ch.), prof. ordinaire	Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.		
	LE ROY (A.), prof. ordinaire.		Mardi, samedi, 9 à 10 h.	
	LOOMANS (Ch.), prof. ordinaire.		Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.	
	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	Lundi, 10 à 11 h.; merc., 9 à 10 h.; vendredi, 11 à 12 h.		
	ROERSCH (L.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, 8 à 9 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 h.	
	KURTH (G.), prof. extraordinaire.	Mercredi, 10 à 11 h.; vend., 9 à 10 h.	Mercredi, jeudi, 9 à 10 h.	
	(Idem.)	Lundi, 9 à 10 h.; mardi, 11 à 12 h.	Vendredi, 9 à 10 h.	

Matières de l'examen de Docteur.

Littérature grecque. . . . .				
Littérature latine . . . . .				
Histoire de la littérature ancienne . . . . .				
Antiquités grecques . . . . .				
Métaphysique générale et spéciale . . . . .				
Histoire de la philosophie ancienne et moderne . . . . .				
	DELBŒUF (J.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.	
	(Idem.)	Merc., 9 à 10 h.; samedi, 10 à 11 h.	Mardi, mercredi, 10 à 11 h.	
	STECHEP (J.), prof. ordinaire.	Jeudi, vendredi, 10 à 11 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 h.	
	TROISFONTAINES (A.), prof. ordinaire.	Lundi, 9 à 10 h.; mardi, merc., 10 à 11 h.		
	LE ROY (A.), prof. ordinaire.	Mercredi, vendredi, samedi, 8 à 9 h.		
	(Idem.)	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Vendredi, samedi, 9 à 10 h.	

**Matières non comprises dans les Examens**

Littérature flamande . . . . .	STRECHER (J.), prof. ordin.	Mardi, 12 à 1 h.	Jours et heures à fixer ultérieurement.
Archéologie . . . . .	LE ROY (A.), prof. ordin.	(Voir la Faculté de Droit.)	• . . . .
Histoire politique moderne . . . . .	MACORS (J. G.), prof. ordin.	(Idem.)	• . . . .
Economie politique . . . . .	DE LA VELEYE (E.), prof. ordin.	Jeu di, samedi, 3 à 4 h.	• . . . .
Esthétique . . . . .	LE ROY (A.), prof. ordin.		• . . . .
Antiquités romaines, religieuses, millitaires, etc. . . . .	TROISFONTAINES (A.), prof. ordin.	Jours et heures à fixer ultérieurement.	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 h.
Littérature orientale . . . . .	CHAUVIN (V.), docteur en droit.	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 h. (arabe); mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 h. (hébreu).	(arabe); mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 h. (hébreu).

**FACULTÉ DE DROIT.**

(Doyen : M. J. G. MACORS. — Secrétaire : M. F. MACORS.)

**Matières de l'examen de Candidat.**

Histoire politique moderne . . . . .	{	MACORS (J. G.), prof. ordin.	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 1/2 h.
Introduction historique au cours de droit civil . . . . .			
Exposé des principes généraux du Code civil . . . . .	{	DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord.	Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.
{			
{	{	NAMUR (P.), prof. ordin.	Mardi, mercredi, vendredi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
{			
Droit naturel ou philosophie du droit. . . . .	{	LOOMANS (Ch.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.
	{		Mercredi, vendredi, 9 1/2 à 11 h.
	{		Jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.

**Matières du premier examen de Docteur.**

Droit civil moderne . . . . .	{	DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ordin.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.
Droit public interne . . . . .			
Economie politique . . . . .	{	DE LA VELEYE (E.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Pandectes . . . . .			
	{	MAYNZ (C.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 10 à 11 1/2 h.
	{		Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.

**Matières du second examen de Docteur.**

Droit criminel . . . . .	{	NYPELS (J. S. G.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Procédure civile. . . . .			
Droit commercial . . . . .	{	TIERY (V.), prof. ordin.	Mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.
Droit civil moderne. . . . .			
	{	(Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
	{	(Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.

**JOURS ET HEURES.**

SECOND SEMESTRE.

**NOMS**

**DES PROFESSEURS.**

PREMIER SEMESTRE.

**DÉSIGNATION DES COURS.**

**Examen pour le grade de Docteur en sciences politiques et administratives.**

**MM.**

(V. plus haut, mat. du 1<sup>er</sup> exam. de doct<sup>r</sup>)  
 MACORS (F.), prof. ord.  
 (V. plus haut, mat. du 1<sup>er</sup> exam. de doct<sup>r</sup>)  
 MACORS (J. G.), prof. ord.

Droit public interne . . . . .  
 Droit administratif. . . . .  
 Economie politique. . . . .  
 Droit international, législations politiques  
 comparées (cours facultatif) . . . . .

Mercredi, vendredi, 8 1/2 à 10 h.

Mercredi, vendredi, 8 1/2 à 10 h.

Jours et heures à fixer ultérieurement.

**Examen de Candidat notaire.**

(Voir les cours de la candidature  
 du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> doctorat.)

Droit civil. . . . .  
 Cours spécial de notariat (lois organiques du  
 notariat et lois financières qui s'y rattachent).

Mardi, samedi, 8 1/2 à 10 h.

Mardi, jeudi, 8 1/2 à 10 h.

**FACULTÉ DES SCIENCES.**

(Doyen, M. L. PERARD. — Secrétaire, M. E. VAN BENEDEEN).

**Examen de Candidat en sciences naturelles.**

(Voir la faculté de philosophie et  
 des lettres.)  
 CHANDELON (J. T. P.), prof. ord.  
 DE KONINCK (L. G.), prof. ord.  
 • PERARD (L.), prof. ord.

Psychologie . . . . .  
 Chimie inorganique. . . . .  
 Chimie organique . . . . .  
 Physique expérimentale. . . . .

Lundi, merc., vendr., 11 à 12 3/4 h.  
 . . . . .  
 Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.

. . . . .  
 Mardi, mercredi, jeudi, 11 à  
 12 1/2 h.  
 Lundi, vendr., sam. 11 à 12 1/2 h.

Botanique, anatomie et physiologie végétales, géographie des plantes et familles naturelles . . . . .

Zoologie . . . . .

Exercices microscopiques . . . . .

MORREN (Ed.), prof. ord.

VAN BENEDEEN (E.), prof. extr.

(Idem.)

DEWALQUE (G.), prof. ord.

Lundi, 9 1/2 à 11 h.; mardi, 2 1/2 à 4 h.; mercredi, 9 1/2 à 11 h.

Lundi, mercredi, vend., 8 à 9 1/2 h.

Jours et heures à fixer ultérieurement

Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.

Mercredi, jeudi, vendredi, 9 1/2 à 11 h.

Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.

**Examen de Candidat en sciences physiques et mathématiques.**

Psychologie . . . . .

Haute algèbre . . . . .

Géométrie analytique . . . . .

Physique expérimentale . . . . .

Statique . . . . .

Géométrie descriptive, Calcul différentiel et calcul intégral . . . . .

Chimie inorganique . . . . .

Minéralogie . . . . .

(V. la faculté de phil. et des lettres.)

CATALAN (E. C.), prof. ord.

DE CUYPER (A. C.), prof. ord.

(Voir ci-dessus.)

TRASENSTER (L. J.), prof. ord.

SCHMIT (J. P.), agrégé.

CATALAN (E. C.), prof. ord.

(Voir ci-dessus.)

(Idem.)

Lundi, mercr., vendr., 8 1/2 à 10 h.

Mardi, vendredi, 3 à 4 h.

(Voir Cours des Ecoles spéciales.)

Mardi, jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.

Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.

**Examen de Candidat en pharmacie.**

Eléments de physique expérimentale . . . . .

Botanique descriptive, anatomie et physiologie végétale . . . . .

Chimie inorganique . . . . .

Chimie organique . . . . .

Eléments de minéralogie . . . . .

(Voir ci-dessus.)

(Idem.)

(Idem.)

(Idem.)

Lundi, 3 à 4 h.

Lundi, mercredi, vendredi, 10 1/2 à 12 h.

Chimie organique approfondie . . . . .

Chimie inorganique approfondie . . . . .

Anatomie comparée . . . . .

Exercices de microscopie comparée . . . . .

Physiologie comparée . . . . .

Anatomie et physiologie végétales, géographie des plantes et familles naturelles . . . . .

Minéralogie . . . . .

Géologie . . . . .

Astronomie physique . . . . .

**Examen de Docteur en sciences naturelles.**

DE KONINCK (L. G.), prof. ord.

CHANDELON (J. T. P.), prof. ord.

VAN BENEDEEN (E.), prof. extr.

(Idem.)

FOSSON (N. G.), agrégé.

(Idem.)

(Voir ci-dessus.)

DEWALQUE (G.), prof. ord.

DE CUYPER (A. C.), prof. ord.

Lundi, 8 à 4 h.

Jours et heures à fixer ultérieurement.

Lundi, mercredi, vend., 8 à 9 1/2 h.

Lundi, mercr., vend., 9 1/2 à 11 h.

Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.

Lundi, 3 à 4 h.

Lundi, mercredi, vendredi, 10 1/2 à 12 h.

Lundi, 3 à 4 h.

Lundi, mercredi, vendredi, 10 1/2 à 12 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES.
		PREMIER SEMESTRE.      SECOND SEMESTRE.
<p align="center"><b>Examen de Docteur en sciences physiques et mathématiques.</b></p>		
	MM.	
Analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques. — Probabilités. . . . .	CATALAN (E. C.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
Mécanique analytique. . . . .	DE CUYPER (A. C.), prof. ordin.	Lundi, mercredi, vendr., 8 1/2 à 10.
Physique mathématique. . . . .	GLOESNER (M.), prof. émérite.	Mercredi, vendredi, 3 à 4 1/2 h.
Astronomie. . . . .	DE CUYPER (A. C.), prof. ordin.	(Voir ci-dessus.)
		Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h. Lundi, vendredi, samedi, 8 1/2 à 10. Mercredi, vendredi, 3 à 4 1/2 h.
<p align="center"><b>COURS DES ÉCOLES SPÉCIALES.</b></p>		
	Enseignement préparatoire.	
	(Voir ci-dessus.)	
Haute algèbre et géométrie analytique des trois dimensions. . . . .	(Idem.)	
Calcul différentiel et calcul intégral. . . . .	(Idem.)	
Mécanique analytique. . . . .	(Idem.)	
Chimie inorganique. . . . .	(Idem.)	
Chimie organique. . . . .	(Idem.)	
Physique. . . . .	(Idem.)	
Astronomie et éléments de géodésie. . . . .	(Idem.)	
Géométrie descriptive et applications à la coupe des pierres, à la charpente, à la perspective et aux ombres. . . . .	(Idem.)	
Statistique élémentaire et principes de dynamique. . . . .	SCHMIT (J. P.), agrégé.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
Style et rédaction. . . . .	TRASENSTER (L. J.), prof. ordin.	. . . . .
Analyse élémentaire. . . . .	STECHE (J.), prof. ordin.	. . . . .
Langue allemande. . . . .	FALISSE (V.)	Jours et heures à fixer ultérieurement.
Langue anglaise. . . . .	MUTH (F.)	Id.
	PASQUET (E.)	Id.
		Jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h. Mardi, mercredi, 11 à 12 h.

Mécanique appliquée . . . . .	DWELSHAUVERS (V.), docteur en sciences et ingénieur-mécanicien.	Lundi, mercredi, vendr., 8 à 9 1/2 h.
Chimie industrielle inorganique.	CHANDELON (J. T. P.), prof. ord.	Jeu'di, vendr., sam., 11 1/2 à 1 h.
Id. organique . . . . .	DE KONINCK (L. G.), prof. ord.	. . . . .
Minéralogie . . . . .	(Voir ci-dessus.)	. . . . .
Géologie . . . . .	(Idem.)	. . . . .
Exploitation des mines . . . . .	TRASENSTER (L. J.), prof. ord.	Jeu'di, vendr., sam., 8 à 9 1/2 h.
Physique industrielle . . . . .	PERARD (L.), prof. ord.	Mardi, jeudi, 11 1/2 à 1 h.
Métallurgie . . . . .	GILLON (A.), prof. ord.	Jeu'di, vendr., sam., 8 à 9 1/2 h.
Docimasia . . . . .	KÜPFERSCHLAGER (I.), prof. ord.	Mardi, mercr., jeudi, 11 1/2 à 1 h.
Architecture industrielle . . . . .	SCHMIT (J. P.), agrégé.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Economie industrielle . . . . .	DE LAVELLEYE (E.), prof. ord.	Jeu'di, vendr., samedi, 3 à 4 1/2 h.
Législation des mines . . . . .	MACORS (F.), prof. ord.	. . . . .
Langue allemande . . . . .	(Voir ci-dessus.)	. . . . .
Langue anglaise . . . . .	(Idem.)	. . . . .

**Matière non comprise dans les Examens.**

Jours et heures à fixer ultérieurement.

DEWALQUE (G.), prof. ord.

**FACULTÉ DE MÉDECINE.**

(Doyen, M. V. MASIUS. — Secrétaire, M. J. VAN AUBEL.)

**Matières de l'examen de Candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements.**

Anatomie humaine générale, y compris l'histologie	MASIUS (V.), prof. ord.	Mercr'di, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Exercices de microscopie normale.	Idem.	Jours et heures à fixer ultérieurement.
Physiologie humaine et physiologie comparée dans ses rapports avec la première.	SCHWANN (T.), prof. ord.	Mardi, vendr., 11 1/2 à 1 h.
(Idem.)	FOSSION (N. G.), agrégé.	(Idem.)
Éléments d'anatomie comparée.	VAN BENEDEN (E.), prof. extr.	. . . . .
Pharmacologie, y compris les éléments de pharmacie . . . . .	VAN AUBEL (J.), prof. ordinaire.	Lundi, mercr'di, vendr'di, 8 1/2 à 10 h.
Anatomie humaine descriptive . . . . .	SWAEN (A.), docteur en médecine.	Mardi, mercr., jeu'di, vendr. sam., 10 à 11 h.
Démonstrations anatomiques (dissections).	Idem. (Assisté par le prosecteur.)	Tous les jours.

DESIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.		JOURS ET HEURES.	
			PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.
	<b>Matières du premier examen de Docteur.</b>			
	<b>MM</b>			
Pathologie générale. . . . .	MASUS (V.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 4 à 5 1/2 h.		
Thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique. . . . .	Idem.	Mardi, jeudi, samedi, 3 1/2 à 5 h.		
(Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies des femmes et des enfants, celles de la peau et les maladies syphilitiques. (Cours de 2 ans) . . . . .	VANLAIR (C.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	
Anatomie pathologique générale. . . . .	Idem.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 3 1/2 h.		
Exercices de microscopie pathologique . . . . .	Idem.	Jours et heures à fixer ultérieurement.		
	<b>Matières du deuxième examen de Docteur.</b>			
PATHOLOGIE { 1 <sup>o</sup> Matières générales, y compris les maladies des os. . . . .	ANSIAUX (N.), prof. ordinaire.	Mardi, vendredi, 10 à 11 h.	Mardi, vendredi, 10 à 11 h.	
CHIRURGICALE. { 2 <sup>o</sup> Matières spéciales, y compris les maladies des yeux. . . . .	BORLÉE (J. A.), prof. ordinaire.	Lundi, 12 à 1 h.; mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.	Lundi, mercredi, vendredi, 2 1/2 à 4 h.	
Théorie des accouchements . . . . .	WASSEIGE (A.), prof. ord.	Lundi, mercr., vendr. 2 1/2 à 4 h.	Mardi, jeudi, samedi, 4 à 5 h.	
Hygiène publique et privée. . . . .	HEUSE (H.), prof. ordinaire.		Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	
Médecine légale, y compris la toxicologie. . . . .	VAN AUBEL (J.), prof. ordinaire.			

Clinique interne. . . . .	SAUVEUR (H.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 7 1/2 à 9 h.	Lundi, merc., vend., 7 1/2 à 9 h.
Idem. . . . .	HEUSE (H.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, sam., 7 1/2 à 9 h.	Mardi, jeudi, samedi, 7 1/2 à 9 h.
Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques; bandages et appareils . . . . .	ANSIAUX (N.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., jeudi, sam., 9 à 10 1/2 h.; mardi, vend., 9 à 10 h.	Lundi, merc., jeudi, samedi, 9 à 10 1/2 h.; mardi, vend., 9 à 10 h.
Clinique obstétricale . . . . .	WASSEIGÉ (A.), prof. ord.	Cette clinique se fera à la Maternité pendant toute l'année aux heures à déterminer selon l'occurrence.	
Clinique ophthalmologique . . . . .	BORLÉE (J. A.), prof. ordinaire.	Lundi, jeudi, samedi 10 1/2 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, sam., 10 1/2 à 11 1/2 h.
Opérations chirurgicales . . . . .	(Idem.)	. . . . .	Lundi, 12 à 1 h.; mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.
Clinique des maladies des enfants . . . . .	MASUIS (V.), prof. ordinaire.	Jours et heures à fixer ultérieurement.	
Clinique des maladies des vieillards . . . . .	VANLAIR (C.), prof. ordinaire.	Idem.	

**Examen de pharmacien.**

Pharmacie théorique, y compris l'histoire des drogues et des médicaments, leurs altérations et leurs falsifications, les doses maxima auxquelles on peut les administrer . . . . .	VAN AUBEL (J.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Pharmacie pratique, y compris les opérations toxicologiques. . . . .	(Idem.)	Id. Id. 9 1/2 à 12 h.	Id. Id. 9 1/2 à 12 h.

Arrêté par le Conseil Académique dans sa séance du 28 juin 1873.

*Le Secrétaire,*  
J. DELBOEUF.

*Le Recteur,*  
CH. LOOMANS.

Vu et approuvé en conformité du 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 5 du titre 1<sup>er</sup> de la loi du 15 juillet 1849.

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
DELCOUR.

Work done during the year ending 31st December 1900.

By  
J. H. ...

1901

The following is a list of the work done during the year ending 31st December 1900.

Extension of the ...

1. ...

(1900)

2. ...

3. ...

4. ...

5. ...

6. ...

7. ...

8. ...

9. ...

10. ...

11. ...

12. ...

13. ...

14. ...

15. ...

16. ...

17. ...

18. ...

19. ...

EXTRAIT  
DES  
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

SUR  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

CONCERNANT :

1° LES INSCRIPTIONS.

Chaque élève doit prendre annuellement une in- Art. 18 de la loi.  
scription ; le droit d'inscription est de 15 francs.

Le recteur inscrit lui-même les étudiants au rôle ; Art. 28  
il les éclaire sur les devoirs qu'ils ont à remplir. du règlement.

L'élève, avant son inscription, s'engage à obser- Art. 19 de la loi.  
ver les réglemens universitaires.

L'étudiant porté au rôle prend une inscription  
générale pour tous les cours relatifs aux matières  
de l'examen qu'il a l'intention de subir.

Il paie, pour cette inscription, 250 francs par an  
pour la Faculté de droit, et 200 francs pour les autres  
Facultés.

Toutefois, l'inscription sera aussi de 250 francs pour les cours de l'examen de candidature en philosophie et lettres.

Le gouvernement, sur l'avis de la Faculté, peut autoriser l'inscription isolée à certains cours. Il fixe, dans ce cas, le taux des rétributions.

**Art. 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 30 novembre 1849.** Les inscriptions à certains cours spéciaux ou isolés dans les Universités de l'État sont réglées de la manière suivante :

*a.* Inscriptions aux cours isolés :

1<sup>re</sup> catégorie. Pour la Faculté de droit, 80 francs ; pour les autres Facultés, 60 francs.

2<sup>e</sup> catégorie. Pour la Faculté de droit, 50 francs ; pour les autres facultés, 40 francs.

3<sup>e</sup> catégorie. Pour la Faculté de droit, 40 francs ; pour les autres Facultés, 30 francs.

4<sup>e</sup> catégorie. Pour la Faculté de droit, 30 francs, pour les autres Facultés, 20 francs.

*b.* Inscriptions des élèves en pharmacie :

1<sup>o</sup> Pour les cours de la candidature en pharmacie, 150 francs.

2<sup>o</sup> Pour les leçons relatives à l'obtention du titre de pharmacien, 60 francs.

*c.* Inscriptions des élèves pour le notariat :

Pour tous les cours qui se rattachent au notariat et au droit civil moderne, 250 francs.

*d.* Inscriptions des aspirants au doctorat en sciences politiques et administratives :

1<sup>o</sup> Pour les candidats en droit, 150 francs.

2<sup>o</sup> Pour les docteurs en droit, 80 francs.

**Arrêté ministériel du 18 novembre 1850.** Les inscriptions à payer par les élèves des Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines sont fixées ainsi qu'il suit :

a. Division des arts et manufactures ;

200 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1<sup>re</sup> à la 2<sup>e</sup> année d'études ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 3<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les manipulations chimiques, et 20 francs pour les cours de dessin de chacune des quatre années d'études.

b. Section des élèves mécaniciens :

150 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1<sup>re</sup> à la 2<sup>e</sup> année d'études,

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> année ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les cours de dessin de chacune des trois années d'études.

c. École préparatoire des mines et école d'application :

Arrêté ministériel du 26 novembre 1849.

1<sup>re</sup> année d'études, y compris le dessin, 220 fr.

2<sup>e</sup> année d'études, y compris le dessin

et les manipulations, 240 id.

3<sup>e</sup> année d'études, y compris le dessin, 120 id.

4<sup>e</sup> année d'études, id. 120 id.

5<sup>e</sup> année d'études, id. 120 id.

L'étudiant qui a payé une inscription annuelle peut suivre, pendant plusieurs années, les cours pour lesquels cette inscription a été prise. Art. 20 de la loi.

L'année académique est divisée en deux semestres : le premier commence le premier mardi d'octobre, et le deuxième, le dernier lundi de février. Art. 1<sup>er</sup> du règlement.

2<sup>o</sup> LA FRÉQUENTATION. — DES VACANCES.

Art. 2 de la loi. Nul n'est admis aux leçons académiques que sur l'exhibition d'une carte délivrée par le receveur de l'Université.

Art. 36  
du règlement. Le receveur délivre des quittances aux étudiants ; il est tenu d'avoir son bureau à l'Université.

La quittance du receveur ne sera considérée comme carte d'admission qu'après avoir été visée par les professeurs auxquels l'élève lui-même l'aura présentée.

Art. 5 de la loi. La durée des cours est déterminée par le gouvernement, de telle sorte que les élèves n'aient pas plus de trois heures de leçons par jour, non compris les cliniques et les exercices pratiques.

Les programmes des cours sont soumis à son approbation.

Art. 8  
du règlement. Les professeurs ou agrégés ont la police de leur classe ; ils ont le droit de faire des admonitions aux élèves, et même de faire sortir ceux qui troubleraient l'ordre.

Art. 9  
du règlement. Les élèves sont tenus de fréquenter assidûment les cours dont l'objet fait partie de l'examen auquel ils se préparent.

Les professeurs s'assurent de la présence des élèves par appel nominal ou autrement.

Tous les trois mois, ils signalent au recteur ceux qui ont fait de fréquentes absences.

Art. 10 idem. Quand un élève suit irrégulièrement un ou plusieurs cours, ses parents en sont informés par le recteur.

Art. 11 idem. Les professeurs et agrégés peuvent interroger leurs élèves oralement, ou par écrit, à l'effet de constater leurs progrès.

Art. 23 de la loi Il y a annuellement deux vacances : l'une du premier samedi d'août au premier mardi d'octobre ;

l'autre du jeudi qui précède le jour de Pâques jusqu'au deuxième mardi qui le suit.

Outre les vacances ordinaires déterminées par la loi, les cours des Universités vaquent aux jours ci-après indiqués : Art. 7  
du règlement.

Le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier ;

Le lundi et le mardi du carnaval ;

Le jour de l'Ascension ;

Le lundi de la Pentecôte ;

Le jour de la Fête-Dieu ;

Le 21 juillet, jour anniversaire de l'inauguration du Roi Léopold I<sup>er</sup> et de l'acceptation de la Constitution ;

Le 1<sup>er</sup> et le 2 novembre ;

Le 15 novembre, fête patronale du Roi ;

Du 25 au 31 décembre.

### 3<sup>o</sup> LES MESURES D'ORDRE INTÉRIEUR.

Le recteur a la direction supérieure de la police académique. Art. 29  
du règlement.

Il surveille la conduite des étudiants.

Le recteur peut, dans tous les cas où il le juge utile, appeler, devant lui ou devant le collège des assesseurs, tout étudiant pour lui faire des observations ou admonitions.

Les seules peines académiques sont : Art. 24 de la loi.

Les admonitions ;

La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux. Le terme de la suspension ne peut excéder un mois ;

L'exclusion de l'Université.

La première peine peut être prononcée par le recteur ; les deux autres par le Conseil académique.

Pour l'exclusion de l'Université, il faut la majorité des deux tiers des voix ; dans ce cas, une copie du procès-verbal motivé est adressée au gouvernement et à l'élève exclu.

Chaque Université de l'État a le droit de refuser l'inscription de l'élève exclu par l'autre Université.

L'élève accusé est toujours préalablement appelé ou entendu.

4<sup>o</sup> LES MOYENS D'ENCOURAGEMENT ET LES BOURSES.

**Art. 39 de la loi nouvelle.** Huit médailles en or, de la valeur de 100 fr., pourront être décernées, chaque année, par le gouvernement, aux élèves belges, quel que soit le lieu où ils font leurs études, auteurs des meilleurs Mémoires en réponse aux questions mises au concours.

Les élèves étrangers qui font leurs études en Belgique sont admis à concourir.

La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par les règlements.

**Art. 40 idem.** Soixante bourses de 400 francs peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à de jeunes Belges peu favorisés de la fortune et qui, se destinant aux études supérieures, font preuve d'une aptitude dûment constatée.

Elles sont décernées ou maintenues sur l'avis du jury d'examen.

**Art. 41 idem.** Ces bourses sont conférées par arrêté royal ; il en sera fait une application plus spéciale à l'étude de la médecine.

**Art. 42 idem.** Douze bourses, de 2,000 fr. par an, peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, sur la proposition des jurys d'examen, à des Belges qui ont obtenu le grade de docteur avec la plus grande distinction, pour les aider à visiter des établissements étrangers.

A partir de 1873, ces bourses seront données de préférence aux docteurs qui justifieront de la connaissance de l'allemand, de l'anglais et de l'italien, ou de l'une de ces trois langues.

Le mode d'examen sera réglé par le gouvernement.

Ces bourses sont données pour deux ans et réparties de la manière suivante : quatre pour des docteurs en droit et en philosophie et lettres, et huit pour des docteurs en sciences et en médecine.

Art. 43 de la loi nouvelle.

Les Belges qui ont obtenu des bourses avant la dernière session du jury jouiront du bénéfice de la présente loi pendant tout le temps qu'ils ont encore à passer à l'étranger.

Celles qui n'ont point été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

Les demandes en obtention de bourses, faites par des élèves qui sont déjà inscrits à une Université ou qui indiquent dans leurs requêtes l'Université dont ils veulent suivre les cours, sont renvoyées à l'avis des jurys combinés respectifs.

Art. 48  
du règlement.

Les demandes faites par des jeunes gens qui ne suivent les cours d'aucun établissement d'enseignement supérieur ou qui n'indiquent pas dans leurs requêtes l'Université dont ils entendent suivre les cours, sont renvoyées à l'avis des sections respectives du jury central.

Toute demande en obtention de bourses doit être accompagnée d'un certificat délivré par l'autorité communale du lieu du domicile de l'aspirant, et constatant que lui ou ses parents sont peu favorisés de la fortune. L'aspirant doit également faire constater son aptitude, au moyen de certificats délivrés par les professeurs dont il a fréquenté les leçons et au moyen d'autres preuves, s'il en a.

Art. 41  
du règlement.

Dans le cas où il jouirait de quelque bourse de fondation, il est tenu d'en faire la déclaration.

Art. 42  
du règlement.

Indépendamment des propositions que chaque jury peut faire au gouvernement, en vertu de l'article 42 de la loi, les requêtes que les docteurs reçus *avec la plus grande distinction* adresseront directement au gouvernement, à l'effet d'obtenir des bourses de voyage, seront soumises à l'un des jurys.

Pour les doctorats auxquels on n'arrive qu'après plusieurs épreuves, sont considérés comme ayant été reçus avec la plus grande distinction, savoir

En droit :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des deux épreuves, et la distinction à l'autre :

En médecine :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des trois épreuves, et la distinction à chacune des deux autres.

